# Conseil municipal du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2025 par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Affaires financières**
    1. Compte administratif 2024 budget principal Commune
    2. Compte de gestion 2024 budget principal Commune
    3. Affectation des résultats 2024 budget principal Commune
    4. Fixation des taux fiscaux pour l'année 2025
    5. Budget primitif 2025 budget principal Commune
    6. Fongibilité des comptes (entre chapitres)
    7. Subventions 2025
        a. CCAS
        b. Harmonie Achenheim pour la fête de la musique
        c. EBA pour le 13 juillet
        d. Donneurs de sang
        e. Association Foncière
        f. PIRATHS
        g. Association de pêche
        h. Génération cirque : subvention exceptionnelle
        i. Association à l'Ouest de l'Est

    8. Subvention au titre de l'utilisation du gymnase d'Achenheim pour Génération Cirque, PIRATHS et le badminton

La séance est ouverte sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire.

Léonie FRITSCH est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Présents :**

M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER, M. Alain EHRET, Mme Veronique KOCH, M. Geoffroy STEEGMANN, M. Sylvain KELLER, Mme Sandrine HECKER, Mme Mireille SEYFRITZ, M. Jeannot WENGER, Mme Samira CHAMSY, M. Clément HOLWEG, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Madeline RICO

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à Geoffroy STEEGMANN

Mme Ariane GAUER ayant donné procuration à Mireille SEYFRITZ

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Madeline RICO

**Absents :**

Mme Magaly MESSMER
M. Raymond SCHWEITZER

## ✓ Affaires Financières

### 1. Compte administratif 2024 budget principal Commune

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des écritures comptables 2024.
La balance générale se présente comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|---|---|
| Recettes | 3.191.516,37 € | 2.033.809,83 € |
| Dépenses | 1.772.460,06 € | 1.370.600,25 € |
| Excédent | 1.419.056,31 € | 663.209,58 € |
| Déficit | 0 € | 0 € |

Le compte administratif 2024 fait ressortir:

- Un autofinancement brut propre à 2024 de 438.424,90 €
- Des reports des exercices précédents à hauteur de 1.846.844,08 €
- Une épargne cumulée qui progresse encore de 235.421,81 €

Il en ressort:

- Un excédent global de 2.082.265,89 €, qui permet d'aborder sereinement les investissements à venir
- Un effort de rigueur de gestion qui s'est poursuivi et qui confirme notre capacité d'autofinancement
- Une trajectoire budgétaire conforme aux orientations budgétaires débattues en Février 2024

Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder au vote.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 de la commune.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### 2. Compte de gestion 2024 budget principal Commune

Le compte de gestion établi par le Trésorier, pour le budget principal, est conforme au compte administratif de la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2024 budget principal de la commune.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### 3. Affectation des résultats 2024 budget principal Commune

Il est proposé d'affecter

| | |
|---|---|
| - au C/ 001 excédent d'investissement | 663.209,58 € |
| - au C/ 1068 excédent de fonctionnement capitalisé | 400 000.00 € |
| - au C/002 excédent de fonctionnement | 1.019.056,31 € |

L'excédent d'investissement est entièrement reporté en investissement (c'est d'ailleurs obligatoire).
L'excédent de fonctionnement est de 1.419.056,31 €. Il est proposé d'en reverser 400 000 € à l'investissement et de reporter le reste en fonctionnement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2024 au budget principal de la commune.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### 4. Fixation des taux fiscaux pour l'année 2025

- ✓ Le taux de la **taxe foncière** sur le non bâti est de 27,99%.

Il est proposé que les taux d'imposition en 2024 n'augmentent pas et restent fixés à:

- Taxe Foncière propriétés bâties : 27,99 %
- Taxe Foncière propriétés non bâties : 55,78 %

- ✓ La **taxe d'habitation** n'existe plus pour les résidences principales. En revanche, elle est maintenue sur les résidences secondaires qui s'applique aux locaux suivants :
  - Locaux meublés affectés à l'habitation secondaire
  - Dépendances du logement (parking privatif, garage…), même non meublées et non attenantes au logement.

La taxe d'habitation pour les résidences secondaires reste fixée à 10.46%.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des taux fiscaux pour l'année 2025.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### 5. Budget primitif 2025 budget principal Commune

Le budget primitif 2025, tel qu'il est présenté, est conforme aux orientations budgétaires débattues à cet effet.
Il intègre les reports constatés au compte administratif 2024. Il en ressort pour l'essentiel :

- Une augmentation prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement mesurées et conformes au Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

- Une stabilité de la fiscalité sans recours à un nouvel emprunt.

Ce budget confirme les bons ratios et la santé financière de notre commune.
Il est rappelé que le BP 2025 reste particulièrement impacté :

- En fonctionnement par l'augmentation très importante du coût de l'énergie
- En investissement par la fin de l'adaptation de notre éclairage public en LEDS et par des travaux concernant la zone sportive et les projets de voirie (éclairage public).

La balance générale se présente comme suit:

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|---|---|
| Recettes | 2.955.496,31 € | 2.701.205,89 € |
| Dépenses | 2.955.496,31 € | 2.701.205,89 € |

*Une synthèse de ce BP 2025 est jointe en annexe.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 de la commune.*

*Approuvé à l'unanimité.*

## 6. Fongibilité des comptes (entre chapitres)

La nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant la proposition de budget primitif 2025 en équilibre réel en dépenses et en recettes et ayant entendu les explications données concernant la fongibilité.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'autorisation, en application de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, du Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.*
*Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance.*

*Approuvé à l'unanimité.*

## 7. Subventions

### a. <u>Subvention au CCAS :</u>

Le budget du CCAS est alimenté presque intégralement par le budget de la commune. Depuis le début du mandat, la subvention allouée est passée de 14 000 euros à 20 000 euros annuellement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement pour 2025 d'une subvention à hauteur de 20 000 euros au CCAS.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**b. <u>Subvention à l'Harmonie pour la fête de la musique du 22 juin 2025</u>**

Il est proposé de verser une subvention de 3000 euros à l'Harmonie pour l'organisation de la fête de la musique du 22 juin 2025.
Les crédits étant inscrits au BP 2025.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention à l'Harmonie pour la fête de la musique 2025.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**c. <u>Subvention à l'EBA pour la Fête Nationale du 13 juillet 2025</u>**

Il est proposé de verser une subvention de 450 euros à l'Etoile Bleue d'Achenheim pour l'organisation de la manifestation du 13 juillet 2025.
Les crédits étant inscrits au BP 2025.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention à l'EBA pour la fête Nationale du 13 juillet 2025.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**d. <u>Subvention à l'Amicale des donneurs de sang d'Achenheim</u>**

Il est proposé d'allouer une subvention de 800 euros à l'Amicale des donneurs de sang d'Achenheim pour l'année 2025.
Les crédits étant inscrits au BP 2025.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement pour 2025 d'une subvention à l'Amicale des donneurs de sang.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**e. <u>Subvention à l'Association Foncière d'Achenheim</u>**

Il est proposé le versement d'une subvention de 300 euros à l'Association Foncière d'Achenheim (reversement d'une partie de la location de la chasse communale).
Les crédits étant inscrits au BP 202.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement pour 2025 d'une subvention à l'Association Foncière.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### f. Subvention à PIRATHS

Il est proposé de reconduire le dispositif de participation auprès de l'ATH, à savoir :

- Versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros pour soutenir les nouveaux projets de l'ATH au titre de sa participation à la première division nationale.

Les crédits étant inscrits au BP 2025

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement pour 2025 d'une subvention à PIRATHS.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### g. Subvention à l'association de pêche d'Achenheim

La commune verse sous forme de subvention le loyer du local de la pêche fixé à 1 151 euros.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement pour 2025 d'une subvention à l'association de pêche d'Achenheim correspondant au montant du loyer du local de la pêche d'un montant de 1 151 euros.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### h. Génération Cirque

Génération Cirque doit renouveler une partie de son matériel, vieillissant ou plus aux normes à hauteur de 3 900 euros. L'association sollicite une subvention exceptionnelle sans en préciser le montant.
*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement pour 2025 d'une subvention exceptionnelle à Génération cirque d'un montant de 2 000 euros.*

*Approuvé à l'unanimité.*

### *i. Association à l'Ouest de l'Est*

L'association « à l'Ouest De L'Est » (ODE) a été créée avec l'envie de faire transitionner notre territoire vers un fonctionnement sociétal plus résilient, durable, et désirable. Pour cela, elle mène des actions qui visent un seul et même objectif : réussir à faire l'essentiel localement.

L'association édite notamment une newsletter d'actualité hyper locale pour mettre lumière sur ce qui se passe dans le coin. Elle est envoyée gratuitement tous les vendredis à 1600 abonnés.

Une fois par an, l'association organise également une "Fête du Coin" pour faire découvrir tout ce qui se passe dans le quadrant Ouest de Strasbourg. La prochaine édition se déroulera les 22 et 23 novembre 2025 à Oberschaeffolsheim.

Pour soutenir cette association locale, les communes concernées sont sollicitées aux fins de versement d'une subvention dont le principe et le montant est symbolique. Quatre Communes ont déjà délibéré sur des montants de 100 ou 200 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement pour 2025 d'une subvention de 200 euros à l'association ODE.*

*Approuvé à la majorité*
*15 voix POUR*
*2 voix ABSTENTION*

## 8. Subvention au titre de l'utilisation du gymnase d'Achenheim pour Génération cirque, PIRATHS et le badminton

La commune verse, sous forme de subvention, aux associations utilisant le gymnase le coût de leur location auprès du SIVU d'Achenheim. Le loyer a été fixé à 10 euros de l'heure à compter du 1er septembre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser aux associations le coût de la location sous forme de subvention.
Le montant annuel prévisionnel est fixé au nombre d'heures hebdomadaires * 45 semaines.
Un crédit global de 20.000 € peut ainsi être provisionné.

Ce montant correspond à des maximas. Les subventions effectivement versées seront ajustées au décompte réel pour les associations : PIRATHS, Génération Cirque et Badminton

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement pour 2025 des subventions au titre de l'utilisation du gymnase d'Achenheim pour les associations d'Achenheim.*

*Approuvé à l'unanimité.*

**L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h18.**